

Côte-d'Or - Santé Scoliose : partager sa maladie

le 09/11/2014 à 05:00 | J. R. Vu 2852 fois



Bernard Chenot, le secrétaire, Christiane Chenot, la présidente, et Marie-Rose Claudepierre, la trésorière.
Photo J. R.

La scoliose est une maladie qui peut être grave si elle n'est pas soignée. Les malades se retrouvent dans une association Scoliose et partage.

S'est tenue samedi après-midi à Dijon la neuvième assemblée générale nationale de l'association Scoliose et partage. Parce qu'elle en avait un peu assez de s'entendre répondre qu'une scoliose ce n'est pas grave, ce n'est qu'un petit mal de dos, alors que cela peut évoluer en maladie grave et invalidante, Christiane Chenot a d'abord fondé un site internet il y a tout juste dix ans. Puis, l'année suivante, elle fonde cette association, Scoliose et partage, dont le siège est chez elle, dans le Doubs. Non pas pour prodiguer des conseils médicaux – l'association s'en garde bien, y compris sur son site – mais pour partager sa douleur et les solutions qu'elle a trouvées.

Mais Scoliose et partage est également une association qui veut agir auprès des autorités. Elle aide ses adhérents dans leur démarche. Mais elle demande aussi la mise en place d'un système de dépistage et de prévention systématique, y compris au sein des écoles. Car si pour l'instant on ne peut prévenir l'apparition d'une scoliose, le dépistage, le traitement précoce ont prouvé leur efficacité. À Dijon, samedi, l'assemblée générale avait des invités d'honneur, deux chirurgiens et deux représentants de Protéor, qui se sont prêtés au jeu du question-réponse.